



BÉNÉFICES FUTUR : L'ENGAGEMENT DES CAISSES D'ÉPARGNE POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

PIERRE DUTRIEU*
MARIE-CHRISTINE KORNILOFF**

Les Caisses d'épargne, par leur origine, les motifs de leur création, les différents aspects de leur développement, sont, depuis près de deux cents ans, investies d'une responsabilité sociétale particulière. Certes, les enjeux sociétaux, la prise de conscience et les moyens d'actions des entreprises ont aujourd'hui changé de nature et de dimension. Fort de son passé, le GCE a su néanmoins moderniser, tout en les pérennisant, les valeurs et les actions qu'il mène au service de l'investissement général, dans la droite lignée de l'humanisme des Lumières, au creuset duquel les Caisses d'épargne sont nées.

LA VOCATION HISTORIQUE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Au « bénéfice futur » du bonheur individuel et du bien commun

Au XVIII^{ème} siècle, philosophes, savants et économistes proposent une nouvelle vision du monde où le temps est désacralisé, un monde « en devenir », en progrès, dans lequel l'homme, responsable de sa condition matérielle, peut et doit désormais prendre son avenir en main, grâce aux valeurs de travail, et de prévoyance, instruments clefs de son bonheur

* Directeur Développement durable et l'Intérêt général, Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Remerciements à Laure De Llamby, Pierre-Éric Randrianarisoa et Jean Borenstein, collaborateurs de la CNCE, qui ont contribué à cet article.

** Directeur-Adjoint Développement durable et l'Intérêt général, Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

présent et futur. Providence devenue prévoyance semble bien alors marquer la prise de conscience majeure de la « responsabilité » individuelle et collective de l'homme sur le fonctionnement et l'avenir de la société et du monde.

L'époque marque la mise en place d'un nouvel ordre socio-économique libéral, dans lequel le concept d'épargne - et par-delà de la Caisse d'épargne - vient peu à peu prendre une place prégnante. Aux yeux des penseurs des Lumières, l'épargne est ainsi conçue comme la vertu nécessaire au bien-être et à l'amélioration des conditions des individus et au-delà de la société toute entière.

« Mon art est [...] d'instruire les peuples sur leurs vrais intérêts et de les conduire, par la voie de l'épargne vers un bonheur sortable à leur condition et nécessaire au bien général¹. » C'est ainsi que Joaquim Faiguet de Villeneuve, auteur de l'article sur l'« Épargne » dans l'*Encyclopédie*, conclut, en 1763, un opuscule intitulé l'*Oeconome politique, projet pour enrichir et perfectionner l'espèce humaine*, dans lequel il esquisse un premier système rationnel de collecte des économies populaires. « Le plus grand nombre de petites épargnes accumulées sur le plus long terme assurera le bonheur universel » clament également les physiocrates. À la veille de la Révolution, en 1785, le Lyonnais Charles Joseph Mathon de la Cour, modélise aussi, dans un ouvrage intitulé *Le Testament de Fortuné Ricard*, le placement des économies populaires, qui, selon lui pourrait permettre la disparition de la pauvreté, la construction de villes modernes, l'édification d'une société idéale...

Les multiples projets d'institutions d'épargne ou de prévoyance, nées au cours de la période révolutionnaire, associent ainsi de manière récurrente bien-être individuel et bonheur collectif, les fonds recueillis, levier nécessaire au progrès économique général, permettant le financement d'actions d'intérêt commun. On trouve ainsi posés les principaux axes du discours libéral du XIX^{ème} siècle sur l'enseignement des vertus de l'épargne, à la fois instrument d'indépendance (autonomie contre aumône) et d'utilité sociale.

Nourris aux idées des Lumières, les « philanthropes² » libéraux qui fondent en 1818 la Caisse d'épargne de Paris ont, comme leurs prédécesseurs, l'utopie de réformer l'homme et de changer la société au « bénéfice futur » du bonheur individuel³ et du bien commun.

Alors que peu à peu la situation économique a fait apparaître l'urgence de la question sociale, la Caisse d'épargne est bien à leurs yeux un des moyens d'extinction du paupérisme : elle est à la fois outil d'éducation des classes les plus modestes, mais aussi un instrument de régulation sociale par l'intégration de celles-ci dans l'ordre économique libéral.

Outil d'éducation, elle permet de lutter contre l'imprévoyance, mère de la pauvreté⁴ ; elle entend ainsi supplanter les mauvaises habitudes des « *working poors* » de la première industrialisation (la dissipation, le jeu, le cabaret), par l'apprentissage d'une « bonne conduite » financière. Cette nouvelle conduite permettra à chacun de s'inscrire dans le cercle vertueux de la prévoyance et de se protéger ainsi



des aléas de l'existence, à une époque où il n'existe aucune protection sociale et où seule la réserve monétaire individuelle permet de se garantir contre la maladie, le chômage, et assurer le confort des vieux jours. Outil d'intégration économique, la Caisse d'épargne offre, pour la première fois, via le livret d'épargne, la possibilité d'une démocratisation financière sans exclusive et l'accès pour tous au marché financier - le livret conçu au départ comme une passerelle vers la rente, devait permettre à chaque citoyen de devenir « rentier » ou « propriétaire ».

C'est ainsi que la visée de la Caisse d'épargne dès l'origine est à la fois une visée à la fois sociale, pédagogique, et économique, sur le plan individuel et collectif.

Au service de l'intérêt général et des territoires

Fortes de leur succès économique et de l'encours - sans cesse accru - des dépôts qu'elles recueillent au fil des années, les Caisses d'épargne vont rapidement permettre le financement de travaux d'intérêt général. Sur le plan national d'abord, au travers des fonds du livret que gère la Caisse des dépôts depuis 1837. L'épargne accumulée constitue ainsi un levier indispensable pour le financement des travaux infrastructurels d'intérêt public qui profitent à l'ensemble des Français : développement des chemins de fer et des canaux (plan Freycinet de 1878), réalisation du programme scolaire de Jules Ferry, aménagement des grandes infrastructures de la France des années

1920 (électrification, réfections vicinales et adductions d'eau dans les campagnes), puis après-guerre, travaux de reconstruction et de modernisation du pays. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, les Caisses soutiennent aussi le logement social, secteur qui prendra, au fil des années, une importance nationale accrue.

Acteurs de proximité, les Caisses d'épargne subventionnent également depuis l'origine, et dans la lignée de la logique de leur création, de multiples actions et œuvres à caractère social ou philanthropique. L'octroi de bons de pain, de viande ou autre subside alimentaire pour les plus pauvres, de couvertures ou de bons de charbon pour les hivers rigoureux, l'achat de lit dans les hospices pour des indigents accidentés ou des vieillards démunis, l'attribution d'allocations pour l'aide à la famille, pour l'assistance à la femme ou l'enfant en difficulté étaient ancrés dans la pratique de la plupart des établissements dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Au début du XX^{ème} siècle, on leur doit aussi la popularisation des bains douches et des jardins ouvriers. On leur doit également les aides offertes à de nombreuses œuvres locales de solidarité nationale, de prévoyance, d'hygiène sociale, d'assistance ou de bienfaisance qui répondent alors aux urgences de l'époque et s'inscrivent toutes en lutte contre les différentes formes que peut revêtir l'exclusion. Les Caisses participent ainsi, dans l'entre-deux guerres, aux financements de multiples associations de protection sociale : assistance en cas de chômage ou de maladie, secours aux invalides ou aux vieillards, soupes populaires,

etc. Dans le domaine sanitaire, elles soutiennent à la même époque différents organismes préoccupés de santé publique et d'hygiénisme : associations de lutte contre l'alcoolisme ou la tuberculose, subventions aux hôpitaux et sanatorium, dons à l'Institut Pasteur, aux laboratoires anti-bactériologiques. Le financement par les Caisses d'épargne des PELS d'aujourd'hui (Projets d'économie Locale et Sociale) comme les actions de la Fondation Caisse d'épargne pour la solidarité, sont héritiers de cette tradition d'aide locale aux acteurs de la société civile qui a perduré jusque dans les années 1990.

De tels exemples témoignent ainsi de la vitalité des actions que les Caisses d'épargne mènent depuis plus d'un siècle dans la sphère sociale, prolongeant, souvent après les avoir librement anticipées, celles menées par les organismes publics.

Acteurs originellement engagés de la société, les Caisses d'épargne doivent la continuité de leur action à la réussite économique et financière de leur projet (lequel relève au départ de la gageure : familiariser une population souvent illettrée à la pratique bancaire n'était pas en soin évidente) - l'accroissement continu du nombre de détenteurs de livret au début de leur histoire, l'augmentation du montant de l'encours de dépôts, l'essor de la fortune personnelle des Caisses -, puis à leur capacité d'adaptation, face à la montée de la concurrence bancaire depuis les années soixante. Marier efficacité économique à long terme et efficacité sociale pérenne : telle est sans doute la plus belle réussite du GCE.

UN ENGAGEMENT MODERNISÉ DES CAISSES D'ÉPARGNE DEPUIS LES ANNÉES 90

Dans les années 90, les Caisses d'épargne ont joué un rôle pionnier en France dans le champ de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Avec la CDC, elles sont à l'origine de la création de la première agence française de notation extra-financière : ARESE, qui a ensuite été « apportée » à la constitution de VIGEO.

Côté Fonds ISR, les Caisses d'épargne ont contribué à la création du Fonds Commun Insertion-Emplois en 1994, orienté clairement vers les entreprises créatrices d'emplois. Elles ont ensuite lancé en 1999 un Fonds ISR plus généraliste : 1, 2, 3, Futur.

Parallèlement à ce développement précurseur de l'ISR, les Caisses d'épargne se sont appuyées sur la loi de 1999, leur conférant un statut de banques coopératives, pour structurer leurs missions d'Intérêt Général. Cette politique, animée par la Fédération Nationale des Caisses d'épargne, témoigne du fort engagement sociétal des Caisses au travers des PELS, centrés sur l'emploi, l'autonomie et le lien social, et dont le montant annuel a dépassé les 55 millions d'euros en 2007.

Ces actions en faveur de la solidarité et de la cohésion sociale ont pu également être facilitées grâce au développement de structures nationales comme la Fondation des Caisses d'épargne pour la Solidarité ainsi que Finances et Pédagogie.

Plus particulièrement, les Caisses



d'épargne depuis 2006 ont renforcé leur politique en faveur de la solidarité, en initiant une démarche intitulée « Parcours Confiance », qui rapproche engagement et métier bancaire au travers du financement solidaire.

Peu à peu, ces engagements axés sur l'ISR et la solidarité ont été fédérés dans une démarche plus large et correspondant à la dénomination en vigueur : la Responsabilité Sociale des Entreprises ou RSE.

Un audit réalisé par VIGEO sur la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, la Fédération et un échantillon des Caisses d'épargne en 2003, sert de lancement pour une politique du Groupe plus structurée, qui tisse de nouveaux partenariats en particulier dans le domaine jusque-là peu couvert de l'environnement (ADEME, WWF). De même, chaque entité du groupe est invitée à nommer un Responsable de développement durable. Ce réseau est animé par une Direction du développement Durable et de l'Intérêt Général dans le cadre des orientations fixées par un Comité de Pilotage.

DES ENJEUX ÉMERGENTS

En 2007, le GCE fait le constat qu'il est temps de passer à la vitesse supérieure, du fait de l'émergence des enjeux liés au développement Durable et de la capacité du Groupe, héritée de son passé, à s'engager comme acteur responsable et visible sur la RSE.

Parmi les enjeux émergents, apparaissent plus particulièrement :

- le changement climatique ;
- la volonté de donner plus de sens aux placements de la part des clients, favorables à l'investissement socialement responsable et à l'investissement solidaire ;
- l'attente des consommateurs et de leurs associations sur la transparence des conseils, de la qualité de service et des prix. Le développement d'une consommation responsable, en particulier dans l'alimentaire et la grande distribution, relayée par des informations de plus en plus complètes ;
- la tendance des instances de régulation nationale ou européenne à multiplier les mesures pour faciliter l'information des clients, s'assurer de l'adaptation des produits au niveau de compréhension de ces clients et, de façon plus générale, de diminuer l'asymétrie d'informations entre banques et clients.

C'est ainsi que le GCE, sous l'impulsion de Nicolas Mérimol, Directeur général de la Caisse nationale des Caisses d'épargne, décide de s'engager plus fortement et plus visiblement dans sa politique RSE de façon à l'enraciner dans sa stratégie.

Un comité de pilotage, réunissant toutes les fonctions concernées, est constitué pour proposer les pistes d'actions et les structurer.

L'intégration du Développement Durable dans l'offre est appelée à devenir un élément clé de la qualité de service et de la mission pédagogique des Caisses d'épargne.

De même sont posées comme conditions de succès : l'association de la clientèle à la démarche et la mobilisation en interne.

L'ENGAGEMENT CAISSES D'ÉPARGNE : LE PROGRAMME BÉNÉFICES FUTUR

Dans ce contexte qui se complexifie, où les parties prenantes se multiplient et où de nouvelles parties prenantes « muettes », les générations futures, doivent progressivement être prises en compte, les bénéfices deviennent pluriels pour un futur qui reste unique... et donc singulier.

Ainsi, au « bénéfice futur » du bonheur individuel et du bien commun, qui s'inscrit dans la tradition historique des Caisses d'épargne, succède « Bénéfices Futur », le programme d'engagement du Groupe.

Ce programme, issu de ces réflexions, est lancé le 21 juin 2007, lors d'une conférence organisée par le GCE sur le thème : « Comment favoriser une consommation bancaire responsable ? »

C'est l'occasion de le « dévoiler » sous le nom de Bénéfices Futur.

Certes, pour Bénéfices Futur, les « bénéfices » évoquent d'abord les gains financiers, premiers bénéfices qui doivent être partagés dans une « consommation bancaire responsable » entre les clients et la Banque, mais Bénéfices Futur nous renvoie aussi vers toute une sphère d'autres enjeux, extra-financiers mais tout aussi concrets que recouvrent les autres domaines du développement durable et notamment certains bénéfices environnementaux ... clefs pour un futur unique et un bien commun, indispensable, pour le bonheur individuel de chacun...

Le logo symbolise le cercle de vie

« zen » du renouvellement associé au carré rouge, représentation allégée de la Caisse d'épargne. La Caisse d'épargne s'engage pour une planète à la couleur orange optimiste mais consciente des enjeux futurs...

Bénéfices Futur : un programme

« Bénéfices Futur » incarne un programme, délimité dans le temps et décomposé en 4 axes qui donnent une lisibilité ciblée de l'engagement du Groupe :

- marketing responsable ;
- lutte contre le changement climatique ;
- investissement socialement responsable ;
- banquier solidaire.

« Bénéfices Futur » n'englobe néanmoins pas la totalité des actions imputables aux domaines de la RSE mais seulement celles participant à l'atteinte des objectifs liés aux 4 axes.

Bénéfices Futur : des engagements

Le programme Bénéfices Futur se caractérise d'abord par des engagements datés, chiffrés et vérifiables à l'horizon 2008-2009. Il annonce également la publication des résultats donnant ainsi rendez-vous à toutes les parties prenantes intéressées. Le programme s'applique à toutes les Caisses d'épargne, à commencer dans leur activité Banque de détail. Il impliquera progressivement filiales et partenaires. Ces engagements distinguent Bénéfices Futur des bonnes intentions générales



qui illustrent souvent les communications sur la RSE.

Bénéfices Futur : une implication des parties prenantes

L'association de parties prenantes, via des panels et des contrats collaboratifs sur l'axe Marketing responsable, est une autre caractéristique de « Bénéfices Futur ».

L'implication de ces parties prenantes est recherchée pour apporter une expertise et un regard critiques sur les aspects les plus innovants du programme.

Plus largement, l'appel à des parties prenantes pour construire « ensemble » Bénéfices Futur s'inscrit à la fois dans un contexte général où les modes de gouvernance évoluent et où la société civile joue un rôle de plus en plus marqué, mais aussi dans une approche plus spécifique des politiques de développement durable qui nous imposent de sortir du cadre habituel de référence pour faire travailler ensemble des catégories d'acteurs, parfois hétérogènes. En effet, répondre à certains enjeux, implique un regard nouveau et une remise en perspective des choix stratégiques dans une logique d'ouverture et de coopération accrue sur de nouvelles thématiques... Les réponses ne peuvent plus être toujours individuelles, mais doivent de plus en plus être partagées par plusieurs acteurs économiques.

C'est dans ce contexte que, le GCE a décidé de proposer la conception d'une méthodologie d'étiquetage en « *open source* », c'est-à-dire libre de droits. Ce principe, extrêmement novateur pour

un établissement bancaire, s'intègre dans une démarche d'appui des parties prenantes et doit, en évitant une multiplication des systèmes d'information concurrents, faciliter à terme la transparence du système et par voie de conséquence permettre la comparabilité entre banques.

BÉNÉFICES FUTUR - AXE N°1 : MARKETING RESPONSABLE

Cet axe se décompose en fait en 2 projets : une Charte de Marketing responsable et un Étiquetage

Charte de Marketing responsable

Cette charte se conçoit en collaboration avec l'Association de Consommateurs CLCV (Confédération Logement et Cadre de Vie).

Ce projet repose sur une volonté forte du GCE de dépasser les relations de pression et résistances, qui souvent prévalent aujourd'hui entre associations de consommateurs et banques, pour s'engager dans une approche constructive qui permette de bénéficier d'un regard critique pour progresser.

La charte se veut simple, de 2 à 4 pages, composée d'engagements de moyens ou de résultats sur différents thèmes liés à la qualité du service.

Elle prévoit d'inclure également des engagements relatifs aux mesures mises en œuvre et au suivi des résultats.

La CLCV est consultée aux différentes étapes de la réalisation de la



charte afin de recueillir ses attentes et commentaires.

La publicité de la charte et de son calendrier de mise en œuvre sera accompagnée de l'avis de la CLCV, comme le sera son avis régulier sur les progrès effectués.

La mise en œuvre est prévue en 2008.

Étiquetage, une première mondiale

L'Étiquetage vise à donner une étiquette informative sur les produits et services distribués par les Caisses d'épargne et ceci sur 3 axes :

- risques financiers : risques de perte sur les produits d'épargne, de frais imprévus, sur les comptes courants... ;
- critères sociaux et environnementaux dans la conception des produits et services ;
- intensité Carbone du produit (émissions de carbone au cours du cycle de vie du produit sur un an) ou des activités financées.

La restitution des résultats apparaîtra sous la forme d'une synthèse de notation simple qui sera accompagnée de phrases explicatives pédagogiques.

Comme pour la charte, le développement du système d'étiquetage sera orienté par des parties prenantes et des experts externes constituant un panel : ADEME, Les Amis de la Terre, Testé pour Vous, WWF.

La mise en œuvre est prévue en 2008 avec affichage sur tous les supports et implique, comme la charte, une formation des commerciaux.

Ce projet est considéré comme particulièrement innovant et représenterait une première mondiale.

Les 2 projets de Marketing responsable ont donc pour objectifs une meilleure information de la clientèle et une sensibilisation aux enjeux de la RSE. Pour les Caisses d'épargne, les objectifs sont, outre une plus grande responsabilisation, une amélioration de la qualité de service et une orientation des ventes en faveur de produits plus socialement responsables.

BÉNÉFICES FUTUR - AXE N°2 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis plusieurs années, les Caisses d'épargne se sont engagées dans une politique permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi a été engagée une démarche de promotion interne des pratiques éco-responsables et de construction écologique. Un bilan Carbone Branche Caisses d'épargne a été finalisé fin 2007.

Côté produits, le Groupe finance des projets selon des critères environnementaux, tant vis-à-vis des particuliers (ex : Écureuil-Crédit Développement Durable), que collectivités (ex : prêts BEI Facilités Haute Qualité Environnement).

Les Caisses d'épargne s'engagent à réduire les émissions directes de 3 % par an, à compter de 2008, ce qui conduit à une division par 4 d'ici 2050.

De plus, les Caisses d'épargne s'engagent à réaliser un Bilan Carbone étendu couvrant l'ensemble du cycle de vie des produits et services financiers. Là



encore, cela couvrira l'impact des activités administratives des Caisses mais surtout celles des activités financées.

Ce bilan des émissions indirectes correspond bien à la responsabilité globale environnementale d'un acteur financier dans l'économie comme les Caisses d'épargne.

Dans un autre registre, les Caisses d'épargne ont lancé, fin 2007, le Livret A Kipouss qui permet pour toute ouverture d'un Livret A à l'occasion d'une naissance, de parrainer un arbre, ce qui crée pour les clients un lien facile entre un produit bancaire et l'environnement.

BÉNÉFICES FUTUR - AXE N° 3 : INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Les Caisses d'épargne ont joué un rôle précurseur en France avec les Fonds ISR tels que Insertion-Emplois et 1, 2, 3, Futur.

Elles proposent aussi par ailleurs, depuis 2004 aux PME, un outil d'autodiagnostic intitulé CORDE et réalisé en collaboration avec VIGEO.

Les Caisses d'épargne s'engagent à faire figurer les produits d'épargne ISR dans les produits phares proposés aux clients.

En cohérence avec cet engagement, les Caisses s'engagent à appliquer une approche ISR à leurs propres portefeuilles notamment pour la partie investie en obligations.

BÉNÉFICES FUTUR AXE N° 4 BANQUIER SOLIDAIRE

Les Caisses d'épargne ont toujours eu un rôle actif en la matière, renouvelé avec la loi de 1999.

L'engagement des Caisses dans le contexte de cette loi et associant engagement sociétal et environnemental est triple :

- consacrer 1 % de leur PNB à la solidarité (à partir de 2008) ;
- atteindre un encours de 10000 microcrédits (à 2009) ;
- investir 1000 Projets d'Économie Locale et Sociale pour des projets environnementaux (d'ici 2009).

Ces engagements positionnent les Caisses d'épargne comme un leader du financement solidaire en France et une entreprise particulièrement engagée en matière de solidarité.

Le programme Bénéfices Futur a été salué comme innovant et engageant par de nombreuses parties prenantes. À titre illustratif, l'annexe 1 cite les parties prenantes collaborant au chantier de Marketing responsable.

Il témoigne de la capacité du Groupe des Caisses d'épargne, acteur historique de l'engagement sociétal, en particulier dans le domaine de l'Intérêt général, à évoluer, pour prendre en compte les enjeux contemporains de la RSE et à les intégrer dans sa stratégie comme dans le cœur de son offre.

Plus généralement, Bénéfices Futur démontre la vitalité et l'adaptabilité des Caisses d'épargne, ainsi que la force de leur engagement pour assumer leurs nouvelles responsabilités.

ANNEXE

PARTIES PRENANTES



Ce que disent les parties prenantes de *Bénéfices Futur...*



« La CLCV, association de consommateurs agréée, agit depuis de très nombreuses années pour plus de transparence et d'équilibre dans les relations entre les banques et leurs clients. C'est dans cet objectif que nous avons accepté d'accompagner le Groupe Caisse d'Épargne dans sa démarche, en souhaitant que celle-ci soit exemplaire et fasse rapidement des émules. »



« Nous participons à l'étiquetage développement durable des Caisses d'Épargne car c'est une première mondiale. Nous apportons notre expertise pour élaborer, avec d'autres, la méthodologie. Il sera crucial que les filiales des Caisses d'Épargne et les autres banques suivent cette innovation : nous y veillerons. »



« Depuis 2003, le WWF est partenaire de la Caisse d'Épargne, l'accompagne dans sa démarche de progrès environnemental et soutient ses offres de produits bancaires les plus respectueuses du développement durable. Le WWF se félicite de l'avancée considérable réalisée avec l'étiquetage écologique. Cette innovation permet de donner l'information au client, ce qui est essentiel pour faire évoluer les comportements vers des modes de vie plus durables. »



Le meilleur choix pour votre argent

« Testé Pour Vous, observatoire indépendant des produits et services financiers, contribue activement à améliorer l'information des consommateurs. Nous sommes notamment très attentifs à l'information relative au risque des placements ou relative aux frais imprévus sur les comptes courants. Nous nous félicitons des premières données par le Groupe Caisse d'Épargne. »



« Une des conclusions fortes du Grenelle de l'Environnement, c'est qu'il faut généraliser l'information des particuliers concernant l'impact de leurs gestes quotidiens sur le changement climatique. L'étiquetage des produits et services devrait ainsi être généralisé. Le projet Bénéfices Futur est, dans ce cadre, un dispositif pilote : l'ADEME s'est donc associée aux réflexions méthodologiques qu'il soulève et dont les avancées bénéficieront à tout le secteur. »



NOTES

1. Il propose ainsi notamment de financer, grâce aux économies accumulées : « la jonction des rivières, le dessèchement des marais, l'exploitation des landes, la plantation des chemins ».
2. La philanthropie, au sens du XVIII^{ème} et du début du XIX^{ème} siècle est l'amour naturel qu'éprouve l'homme pour ses semblables, sans que cet amour ne lui soit inspiré par des préceptes religieux, à l'inverse de la charité. Elle place la prévoyance au centre de son action, laquelle est au service du « bien commun ».
3. « Les fondateurs des Caisses d'épargne poursuivent un des grands objectifs des Lumières, à savoir la recherche du bonheur ».
4. Aux yeux des fondateurs, comme pour nombre de leurs contemporains, l'individu est responsable personnellement de sa condition matérielle. Ainsi, ce sont les classes laborieuses qui « produisent leur propre misère par de funestes habitudes ».



